

## LE PROCES D'UN LEADER D'UNE COALITION DE GROUPES ARMES POUR CRIMES CONTRE L'HUMANITE S'OUVRE EN RDC

**Donat Kwenga Omari, ancien militaire FARDC, sera jugé à partir du 25 octobre 2024, par le Tribunal militaire de garnison de Bukavu pour des crimes contre l'humanité, commis lorsqu'il était chef d'une coalition de groupes armés Raia Mutomboki appelée « Forces Populaires de Paix ». Le procès vise à établir le rôle joué par Donat dans les exactions commises par cette coalition et permettra à plus de 350 victimes de faire entendre leur voix et d'accéder à la justice.**

Donat est accusé, entre autres, de crimes de viol, esclavage sexuel, meurtre, torture, privation de liberté, pillage et destruction de propriété, commis dans les territoires de Shabunda et Kalehe, au Sud-Kivu, dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC) entre 2016 et 2021.

Ancien Major de l'armée nationale, Donat a déserté pour créer son propre groupe armé en 2012 puis a présidé une coalition des groupes armés Raia Mutomboki (RM) nommée « **Forces Populaires de Paix** ». Ces dernières années, d'autres chefs RM qui gravitaient autour de lui ont été condamnés par la justice congolaise, dont [Kokodikoko](#) en 2019, [Hamakombo](#) en 2020, ou encore [Bralima](#) et Ndarumanga en 2023. Ce procès reflète la volonté continue du gouvernement d'éradiquer ces groupes armés et pourrait représenter une étape majeure dans la sanction de ces groupes qui sévissent depuis plus de dix ans dans la province du Sud-Kivu.

*« Donat était la tête pensante de la coalition d'un certain nombre de milices RM actives dans la province, explique Daniele Perissi, responsable du Programme RDC de TRIAL International, nous espérons que ce procès permettra d'établir la vérité sur le rôle qu'il a joué dans la commission de crimes généralisés à l'encontre de plus de 350 victimes, incluant de nombreux mineurs. »*

Les milices RM, ou « citoyens en colère » en swahili, sont des mouvements locaux d'autodéfense qui se sont structurés en groupes armés et ont opéré dans la province du Sud-Kivu. Ces groupes ont commencé à se développer en 2011 en réponse aux attaques de la milice rwandaise FDLR (Forces démocratiques pour la libération du Rwanda) contre la population, facilitées par un vide sécuritaire. Ils ont ensuite pris de l'ampleur et ont assumé le contrôle de certaines portions du territoire de la province en lançant des attaques contre la population civile.

Le procès s'est ouvert le vendredi 25 octobre 2024 devant le Tribunal militaire de garnison de Bukavu qui s'est déployé en audience foraine sur l'axe de Miti pour permettre aux victimes et aux témoins un accès facilité au procès. Le tribunal poursuivra ensuite ses audiences à Walungu et son verdict est attendu dans la première partie du mois de novembre.

TRIAL International a appuyé les ONG congolaises qui ont fourni une sensibilisation et un accompagnement aux victimes pour qu'elles puissent participer au procès, et a coordonné le travail du collectif d'avocats qui représente les victimes tout au long de la procédure judiciaire.

*Le travail de TRIAL International sur ce dossier est mené dans le cadre de la Task Force Justice Pénale Internationale du Sud Kivu, un réseau informel d'acteurs internationaux qui collaborent afin de soutenir le travail des juridictions congolaises dans l'enquête et la poursuite des crimes de masse en RDC.*

---

TRIAL International est une organisation non-gouvernementale qui lutte contre l'impunité des crimes internationaux et soutient les victimes dans leur quête de justice. TRIAL International adopte une approche innovante du droit, ouvrant un chemin vers la justice pour les survivants de souffrances indicibles.

**Contact médias :**

Zoé Goy

[media@trialinternational.org](mailto:media@trialinternational.org)

[www.trialinternational.org](http://www.trialinternational.org)

@trial